

Mairie de HAUCOURT

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 Avril à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames **AUGUSTE** Pascale, **LAMBERT** Stéphanie, **PINCHOT** Patricia et Messieurs **DEBARGE** Mathieu, **LE CLEZIO** Yvon, **INGLARD** Laurent, **PROASKAT** Jean-Luc et **SURY** pascal

Date de Convocation : 1^{er} Avril 2021

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} Avril 2021

Date d'affichage du compte rendu : 15/04/2021

Absente excusée : Monsieur LERIDON, Madame BERNARDIN qui a donné procuration à Monsieur DEBARGE et Madame BOURDON qui a donné procuration à Madame AUGUSTE

Secrétaire de séance : Madame PINCHOT Patricia

Compte Administratif 2020 :

Monsieur le Maire fait lecture du Compte Administratif 2020 qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat reporté 2019 :	+ 158 194.99 €
Fonctionnement Dépenses :	83 795.06 €
Fonctionnement Recettes :	118 614.30 €

Résultat de clôture excédent de : 193 014.23 €

INVESTISSEMENT

Résultat reporté 2019 :	-3 936.00 €
Investissement Dépenses :	9 567.96 €
Investissement Recettes :	167 510.96 €

Résultat de clôture déficit de : + 154 007.00 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à 7 voix pour et 2 pouvoirs. (Monsieur Laurent INGLARD ne prenant pas part au vote).

Compte de Gestion 2020 :

Le Conseil Municipal approuve, à 8 voix pour et 2 pouvoirs, le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur.

Affectation de résultat 2020 :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020 qui présente :

- un excédent de fonctionnement global de **347 021.23 €** décide d'affecter la somme de **154 007.00 €** au compte 001 en investissement recettes et la somme de **193 014.23 €** en excédent de fonctionnement reporté compte 002.

Le Conseil Municipal accepte, à 8 + 2 pouvoirs, ces affectations.

Vote des taxes :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes de la commune pour l'année 2021 et de voter les taux comme suit :

	Taux 2020	Taux 2021	Bases	Produit
TH				
TF	9.32 %	30.86 %	71 400 €	22 034 €
TFNB	23.28 %	23.28 %	15 800 €	3 678 €
CFE		0 %	0.00€	0 €
TOTAL				25 712 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces taux.

Subventions diverses 2021 :

Le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour et 2 pouvoirs d'octroyer les subventions aux associations suivantes :

➤ Comité des fêtes	2 000.00 €
➤ UMRAC	80.00 €
➤ ODCE coop. scolaire Crillon activités	250.00 €
➤ Association pour la conservation des calvaires	50.00 €
➤ Amis de l'école de Crillon	150.00 €
➤ Les restaurants du Cœur	350.00 €

Budget Primitif 2021 :

Monsieur le Maire fait lecture du Budget Primitif 2021 :

Fonctionnement Dépenses/Recettes : 307 122.42 €

Investissement Dépenses/Recettes : 215 337.08 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à 8 voix pour et 2 pouvoirs.

SE 60 : Adhésion EPCI

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion. Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour et 2 pouvoirs, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Séance levée à 20h30